

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-064

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYMIELECVAR – REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX
Avenue de la 1^{ère} DFL au droit du vétérinaire

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Mme Gaëlle REBEC, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, objet de la présente délibération peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours, conformément au dispositif de la loi de finances n° 2009-1673 du 30/12/2009. Ce mode de participation nécessite une délibération concordante des deux collectivités.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DEPENSES : à titre estimatif réactualisable comprenant les études, les travaux, la coordination sécurité, l'actualisation.

- Montant du programme Effacement réseaux (basse tension) HT : **11 000.00 €**

Mode de financement :

Le mode de financement retenu par la commission des finances est le Fonds de Concours qui permet à la Collectivité Adhérente d'imputer 75% de la dépense HT en section d'investissement au compte n°2041 soit 8 250.00 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de prévoir la mise en place d'un fonds de concours** avec le SYMIELECVAR d'un montant de **8 250.00** euros HT afin de financer 75 % de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisée à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier qui servira de base de calcul de la participation définitive de la commune, le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) est financé sur le budget de la commune, soit **2 750.00 € HT**.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 20 JUIN 2016

Publié ou notifié le :

..... 21 JUIN 2016



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER
le 1er Adjoint

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**



CHRISTIAN GARNIER
le 1er Adjoint